

Séance du 6 février 2025

Délibération 2025_01

L'an deux mille vingt-cinq, le six du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 janvier 2025

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Objet : ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget.

Il rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au Conseil de permettre à Mr le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :

Chapitre ou opérations	CREDITS VOTES	Décisions modificatives	Montant crédits ouverts en 2024	Crédits pouvant être ouverts en 2025
204 Subventions d'équipement versées	49 000,00	0,00	49 000,00	12 250,00
21 Immobilisations corporelles	180 000,00	0,00	180 000,00	45 000,00
23 Immobilisations en cours	103 087,67	-2 013,44	101 074,23	25 268,56
Opération 202301 Magrade Cabinet Kiné	65 000,00	0,00	65 000,00	16 250,00
TOTAL	397 087,67	-2 013,44	395 074,23	98 768,56

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Martin-d'Oney, le 7 février 2025
Le Maire, Philippe SAËS

